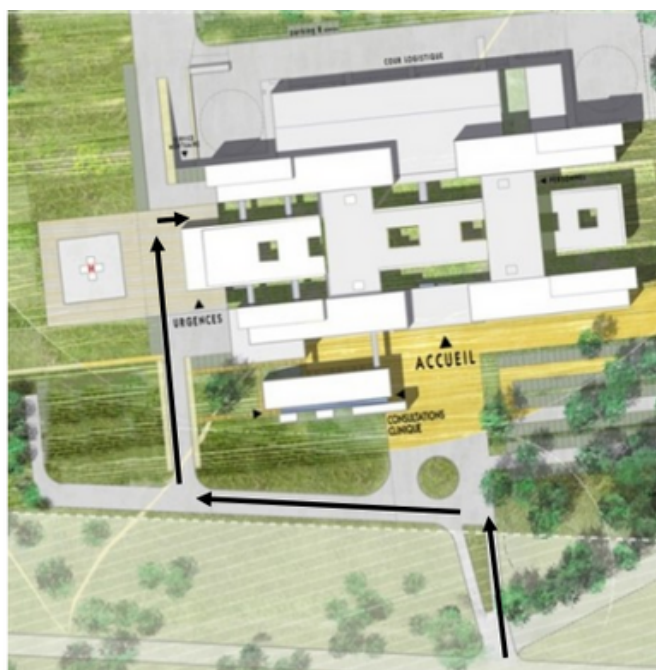


# ACCÈS HÔPITAL



## ACCÈS EN TRANSPORT EN COMMUN BAIA :

### Arrêt Pôle de Santé



#### Ligne 1 et Ligne 2

Gare d'Arcachon < > Pôle de Santé

#### Ligne 4

Mairie du Pyla < > Pôle de Santé

#### Ligne 6

Gare de Gujan-Mestras < > Pôle de Santé



## CONTACTS

### SERVICE PASS DU CENTRE HOSPITALIER D'ARCACHON

Tel : 05 57 52 90 55

Fax : 05 57 52 93 47

[pass@ch-arcachon.fr](mailto:pass@ch-arcachon.fr)

### Centre Hospitalier d'Arcachon

Avenue Jean Hameau - CS 11001

33164 LA TESTE DE BUCH Cedex

Standard: 05 57 52 90 00

Site web: [www.ch-arcachon.fr](http://www.ch-arcachon.fr)



## PERMANENCE D'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ (PASS)

- Vous êtes en situation de précarité et vous avez un problème de santé ?
- Vous n'avez pas de droits ouverts à l'assurance maladie ?
- Vous avez besoin d'être accompagné(e) dans votre parcours de soins ?

*L'accès aux soins est un droit pour tous.*

## POUR QUI ?

- Vous avez un problème de santé, mais vous renoncez à vous soigner en raison de difficultés financières ou personnelles ?
- Vous ne disposez pas de couverture sociale ou vous êtes partiellement couvert ?
- La consultation PASS, lieu d'écoute, d'accueil, d'orientation et d'accompagnement médico-social peut vous aider.

**GRATUIT**



Consultation PASS :  
Vous n'avez rien à payer, la consultation PASS est prise en charge à 100%.



*Le dispositif PASS ne s'adresse pas aux personnes hospitalisées ou détenant un visa touristique.*

## QUOI ?

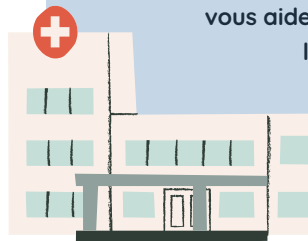
La consultation PASS c'est ...

- Une **prise en charge pluridisciplinaire** médecin, infirmière, psychologue et assistante sociale pour un bilan médico-social.
- Un **accompagnement dans votre parcours de soins** avec un accès aux consultations externes, au plateau technique et à la pharmacie.
- Un **accompagnement dans les démarches** pour obtenir l'ouverture des droits à la protection maladie.

## COMMENT ?

- Lors de votre consultation PASS, une assistante sociale vous accueille afin de faire une **évaluation sociale de votre situation**.
- Si votre état de santé l'exige, une **orientation vers le médecin** de la PASS et des **examens complémentaires** seront réalisés.
- Médecin, infirmière, psychologue et assistante sociale vous orientent, assurant **coordination des soins et synthèse des informations**.

La PASS vous donne accès aux soins et aux consultations de l'hôpital, et vous aide dans les démarches pour l'accès aux droits.



**PASS**

PERMANENCE D'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ

## OÙ ?

- Les rendez-vous se déroulent au Centre Hospitalier d'Arcachon.  
**Localisation : bâtiment principal, à proximité des Urgences - se présenter à l'accueil administratif des Urgences**
- PASS mobile : la PASS se déplace également pour des permanences hors les murs du Centre Hospitalier d'Arcachon.



COBAS, COBAN, Val de l'Eyre

## L'ÉQUIPE

- **Consultation médicale** sur RDV, tous les mardis et jeudis, de 9h à 17h  
**Dr Bahia MESLI**
- **Consultation infirmière** sur RDV, tous les mardis et jeudis, de 9h à 16h, et les mercredis matins, de 9h à 12h  
**Mme Marion LEFAY**
- **Consultation sociale** sur RDV, du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h30  
**Mme Sandrine LAURENT** - 05 57 52 90 52
- **Consultation psychologue** sur RDV, les mercredis, de 10h à 17h  
**Mme Rosaline DOS SANTOS**
- **Secrétariat**, ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 16h  
**Mme Sophie CHAUGIER**  
05 57 52 90 55 - [pass@ch-arcachon.fr](mailto:pass@ch-arcachon.fr)